

A.D.NETTOYAGE
Société à responsabilité limitée au capital de 14 000 euros
Siège social : 131 Rue du Besson
Za Taulhac
43000 LE PUY EN VELAY
528 733 272 RCS LE PUY EN VELAY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 25 261,81 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	25 261,81 euros
A titre de dividendes aux associés	25 000,00 euros
Soit 17,86 euros par part	

261,81 euros

Le solde, soit
En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 105 544,20 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 35,72 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 24 964,28 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 30 000 euros, soit 21,43 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 42,86 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 29 957,14 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 : 15 008 euros, soit 10,72 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 21,44 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 14 986,56 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 juin 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 25 261,81 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	25 261,81 euros
A titre de dividendes aux associés	25 000,00 euros
Soit 17,86 euros par part	

Le solde, soit	----- 261,81 euros
----------------	-----------------------

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 105 544,20 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 35,72 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 24 964,28 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux

global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 30 000 euros, soit 21,43 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 42,86 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 29 957,14 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 : 15 008 euros, soit 10,72 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 21,44 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 14 986,56 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Delphine BOYER
Gérante

Eric BOYER
Gérant

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AD Nettoyage</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>131 Rue du Besson - ZA de Taulhac 43000 LE PUY EN VELAY</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>52873327200025</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2024</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
		CX	CQ		
		AF	AG		
		AH	AI		
		AJ	AK		
		AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO		
		AP	AQ		
		AR	AS	47 401 42 464 4 937	
		AT	AU	154 770 133 334 21 436	
		AV	AW		
		AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (I)	CS	CT		
		CU	CV		
		BB	BC		
		BD	BE		
		BF	BG		
		BH	BI	2 020 2 020	
	TOTAL (II)		BJ	BK	204 191 175 799 28 393
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	BM	5 258 5 258	
		BN	BO		
		BP	BQ		
		BR	BS		
		BT	BU		
	CREANCES	BV	BW		
		BX	BY	119 221 119 221	
		BZ	CA	138 263 138 263	
		CB	CC		
		CD	CE		
Comptes de régularisation	CF	CG	110 982 110 982		
	CH	CI	5 813 5 813		
	TOTAL (III)		CJ	379 537 379 537	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM		
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN		
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	583 728 175 799 407 930	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP		(3) Part à plus d'1 an : CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL AD Nettoyage		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 14 000)			DA	14 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	1 400		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	104 282		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	25 262		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	144 944		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO				
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	16 021		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	96 817		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	16 995		
	Dettes fiscales et sociales			DY	132 277		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	876		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	262 986			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	407 930			
REN VOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Ecart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	255 560		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL AD Nettoyage										Néant ☐ *	
		Exercice N						Total			
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC				
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF				
		services *	FG	806 417	FH		FI	806 417			
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	806 417	FK		FL	806 417			
	Production stockée *						FM				
	Production immobilisée *						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP				
	Autres Produits (1) (11)						FQ	7 735			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	814 152			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS				
	Variation de stocks (marchandises) *						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	16 269			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	-5 258			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	139 869			
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	12 996			
	Salaires et traitements *						FY	516 292			
	Charges sociales (10)						FZ	95 862			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA	11 878			
			- dotations aux provisions				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	2 001			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	789 909				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	24 243				
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	7 936			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	7 936			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	425			
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	425			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	7 511				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	31 755				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

4 **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFIP N° 2053 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL AD Nettoyage</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 030
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 030
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-1 030
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 463
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	822 089
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	796 827
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	25 262
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
	(9) Dont transfert de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9			
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
amendes	25		
amendes	25		
amendes	25		
amendes	135		
amendes	25		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	
Signé par Delphine Boyer Le 03/07/2025	Signé par Eric BOYER Le 11/07/2025		
Signed with Universign	Signed with Universign		
CERTIFIÉ CONFORME A L ORIGINAL	Delphine BOYER	Eric BOYER	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL AD Nettoyage

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
IMMOBILISATIONS CORPORELLES
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
CRÉDIT BAIL
LOCATIONS
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS
 Variations de la réserve spéciale de réévaluation
 Variations de la provision spéciale de réévaluation
ÉTAT DES STOCKS
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES
EFFETS DE COMMERCE
ENTREPRISES LIÉES
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF
LES ENGAGEMENTS
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES
LES EFFECTIFS
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS
TRANSFERTS DE CHARGES
ANNEXES COVID-19
DETTES LIÉES À LA COVID-19
COMMENTAIRES

Produites	Informations	
	Non produites	
	NS	NA
O		
O		
	NS	
	NS	
O		
		NA
		NA
		NA
	NS	
		NA
		NA
		NA
		NA
	NS	
O		
		NA
O		
O		
		NA
		NA
		NA
		NA
		NA
		NA
		NA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL AD Nettoyage

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 407 929,71 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 25 261,81 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 15/04/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL AD Nettoyage

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL AD Nettoyage

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	40 759	1 705		42 464
Autres	5 209	1 123		6 331
immobs	112 098	9 050		121 148
corporelles	5 854			5 854
Mat. bureau et informatiq., mob.				
Emballages récupérables divers				
TOTAL	163 920	11 878		175 799
TOTAL GENERAL	163 920	11 878		175 799

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL AD Nettoyage

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 400,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	1 400,00	10,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL AD Nettoyage

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	16 021	8 595	7 426	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		16 995	16 995		
Personnel & comptes rattachés		68 860	68 860		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		27 368	27 368		
Etat &	Impôts sur les bénéfices				
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	35 540	35 540		
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, tax & assimilés	509	509		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		96 817	96 817		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		876	876		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		262 986	255 560	7 426	
renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	14 399			
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés	96 817			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL AD Nettoyage

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	47 969
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	756
TOTAL DES CHARGES À PAYER	48 750

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL AD Nettoyage

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
Grantie BPI emprunt PGE	7 592					7 592
TOTAL	7 592					7 592

CERTIFIE CONFORME A L ORIGINAL

Delphine BOYER

Eric BOYER

Signé par Delphine Boyer
Le 03/07/2025

ID: tx_k6L3L4OGMYBW

Signed with
Universign

Signé par Eric BOYER
Le 11/07/2025

ID: tx_k6L3L4OGMYBW

Signed with
Universign